

Comment vous préparer à une visite de la CNESST ?



Marilyne Gilbert
mgilbert@assstsas.qc.ca

La pandémie a apporté son lot de nouvelles règles dans les milieux de travail. Malgré l'habitude, pas toujours évident de s'y retrouver. Les mesures sanitaires évoluent sans cesse. Voici donc un ensemble de rappels et de recommandations pour agir en prévention et bien vous préparer à la visite d'un inspecteur de la CNESST.

Lors de votre prochaine rencontre d'équipe, prenez quelques minutes pour vous assurer que les principales mesures liées à la prévention de l'exposition à la COVID-19 sont bien en place dans votre service de garde.

Masque

Le masque de procédure conforme doit être porté par le personnel. Il est optionnel si vous êtes seule dans votre bureau ou si vous pouvez respecter la distanciation de deux mètres à l'intérieur et d'un mètre à l'extérieur ou, encore, si vous êtes protégée par une barrière physique. Seuls les modèles suivants sont acceptés ; les couvre-visages ne sont pas admis pour travailler. Et puis, n'oubliez pas que le masque doit couvrir la bouche et le nez !

- **Modèle conforme aux normes ASTM F2100 ou EN 14683 type IIR**
- **Modèle attesté par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) selon le fascicule d'attestation 1922-900**

Protection oculaire

Depuis le retour au palier vert et l'assouplissement des mesures dans les milieux de travail, le port d'une protection oculaire n'est plus obligatoire. Restez toutefois vigilante aux éventuels changements de paliers d'alerte.

Exclusion des travailleuses symptomatiques

À ne pas négliger ! Peu importe la façon, assurez-vous de vérifier chaque jour l'état de santé du personnel et d'en conserver une traçabilité. Voici des moyens simples et efficaces.

- **Affiche des symptômes de la COVID-19 et registre de déclaration du personnel**
- **Questionnaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19, papier ou sur une application mobile**



Éclosion liée à l'heure du lunch

C'est au moment de la pause qu'il peut y avoir un petit relâchement puisque vous retirez votre masque et discutez avec vos collègues. Un grand nombre d'éclotions serait lié à cette période. Certaines astuces permettent de minimiser le risque de transmission.

- **Positionnez les chaises** afin de respecter les mesures de distanciation physique exigée et retirez les chaises de trop
- **Pour les chaises fixes**, indiquez les emplacements non permis à l'aide d'un X rouge en ruban adhésif
- **Installez une barrière physique** (ex. : un Plexiglas) entre chaque place pour gagner plus de places assises
- **Rendez disponible le matériel** pour désinfecter les surfaces utilisées
- **Remettez votre masque** après avoir mangé



Affiches

Maintenez ces affiches bien à la vue dans les aires communes, à l'entrée, près des locaux, aux toilettes, etc.

- **Liste des symptômes de la COVID-19**
- **Mesures de prévention pour la santé dans les services de garde¹**

Nettoyage et désinfection

Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, toilettes, salle à manger, etc.) doivent être nettoyées et désinfectées à chaque quart de travail.

Trousse d'urgence COVID-19

Cette trousse vous permet d'être préparée si une personne présente des symptômes. Voici ce qu'elle doit contenir : gants, masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), solution hydroalcoolique

Covoiturage

Respectez le port du masque ! Dans la voiture, il peut être tentant de retirer votre masque, mais sachez que ce point peut aussi être vérifié par la CNESST.

Partage de casiers

À chacune son casier ! Cela évite la potentielle contamination. Si toutefois c'est impossible dans votre service de garde, instaurez une méthode claire (casier restreint, casier en tandem, etc.).

Hygiène des mains, étiquette respiratoire

Aucun changement ! C'est toujours obligatoire, avec ou sans la COVID-19, maintenez vos bonnes habitudes.



Cette liste n'est pas exhaustive. Elle rappelle les principaux points souvent oubliés ou mis de côté. Pour une liste des recommandations complète, téléchargez la *Liste de vérifications quotidiennes²* sur le site de la CNESST. ●

RÉFÉRENCES

1. CNESST. (2021). *Mesures de prévention pour la santé dans les services de garde*. <https://www.cnesst.gov.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/affiche-covid-19-services-garde>

2. CNESST. (2021). *Liste de vérifications quotidiennes. Secteur des services de garde*. <https://www.cnesst.gov.qc.ca/sites/default/files/documents/dc100-2154b-liste-servicegarde.pdf>